

Protection du sentier des Falaises Saint Jean – Ville de Genève

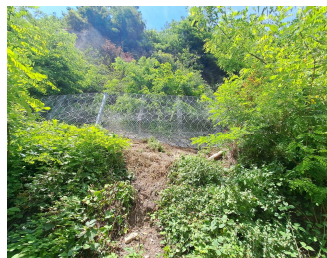
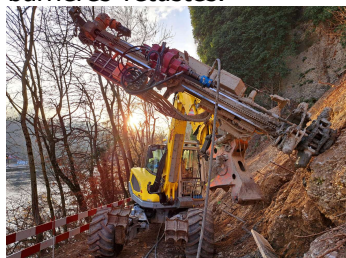
Le projet de sécurisation des Falaises Saint Jean comprend les ouvrages suivants :

- **Sécurisation** : Treillis pendus et plaqués, et barrières de retenue
- **Aménagement** : Démolition de divers ouvrages dont une casquette en béton, construction d'une passerelle piétonne en métal, et sécurisation de cavernes par comblement partiel en béton léger

L'accès au chantier est exigu, et a nécessité une mise aux normes pour la réalisation des travaux.

Montage de 4 barrières 100 kJ

Réalisation de barrières de sécurisation contre la chute de blocs depuis les falaises à l'amont. Remplacement de barrières vétustes.



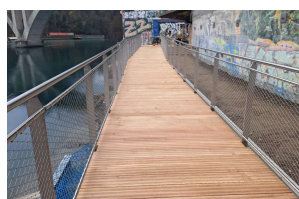
Montage des treillis

Travaux en acrobatiques et héliportés pour la pose des treillis pendus et plaqués.



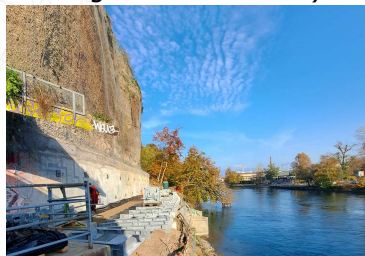
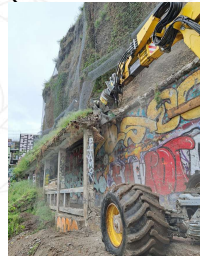
Réalisation de la passerelle

Passerelle à ossature métallique et platelage bois, fondée sur 15 micropieux, culée en béton armé (dont la culée ouest réalisée par reprise en sous-œuvre sur l'ouvrage existant) et fondations des piles en béton armé.



Démolition de la galerie et comblement des cavernes

Démolition de la galerie par croquage et comblement de caverne par béton pompé (normal dans un cas et léger dans le second)



CONTACTS

Infra Tunnel SA

Rue de la Gare 15c

CH – 2074 Marin

+41 (0)32 753 74 74

secretariat@infratunnel.ch

www.infratunnel.ch

REPERES

Maître d'ouvrage

Ville de Genève

10, rue François-Dussaud

1227 Les Acacias-Genève

Auteur du projet

CSD Ingénieurs SA

Montant

3.3 Mio CHF

Durée de réalisation

04.2023 – 12.2024

Effectif total

Jusqu'à 10 personnes

Quantités principales

- Ancrages passifs DN28mm, classe de protection 2a : 156m
- Ancrages passifs GEWI, classe de protection 2a : 2'749m
- Ancrages à câbles : 259m
- Filets 100kJ : 573 m
- Treillis pendus : 4'984 m2
- Micropieux forés tubés DN178 : 44m
- Construction de passerelle métallique : 28to
- Démolition de galerie en béton : 53m3 et dalle : 30 m3